

# LE PETIT POLEYMORIOT

N°142 – Février 2024



## OUVERTURE de la MAIRIE

### Horaires

#### Lundi

8h30-12h00

#### Mardi

8h30-12h00  
14h00-17h00

#### Mercredi

8h30-12h00

#### Jeudi

8h30-12h00  
14h00-17h00

#### Vendredi

8h30-12h00

#### Samedi

9h00-12h30

Le 1er de  
chaque mois

04 78 91 90 09

mairie@poleymieux.fr

## Stationnement sur la commune

Nous rencontrons de plus en plus de problèmes liés au stationnement, aussi il convient de rappeler les règles élémentaires de respect, tout d'abord du code de la route.

1/ article R 417-12 du code de la route, il est interdit de laisser sur l'espace public un véhicule stationné plus de 7 jours consécutifs : cela concerne la rue et les parkings de la commune.

Notre ASVP, Stéphane, a pour mission de faire le tour du village et d'appeler la gendarmerie dès qu'un véhicule est constaté en stationnement de longue durée.

2/ stationnement sur les parkings de la commune

Il a été noté depuis quelque temps une arrivée massive de randonneurs qui laissent pour la journée leurs véhicules, notamment sur le parking face à l'école.

Nous menons une campagne d'information afin de les sensibiliser pour stationner leurs véhicules plutôt au parking Ampère ou à celui de l'église.

3/ afin de laisser un maximum de places aux autres voitures pensez à vous serrer et ne pas déborder sur les places voisines.



## INFOS MAIRIE

4/ dans un esprit de solidarité, il convient de rentrer ses véhicules dans sa propriété et laisser les places dans la rue aux maisons de village sans solution de stationnement.

Les garages ne doivent pas servir de pièces de stockage ou à une autre destination, mais bien à leur usage tel qu'ils ont été déclarés dans les permis de construire.

Ces problèmes rencontrés sont liés au dynamisme et à l'attractivité de notre commune ! C'est un mal pour un bien.

L'équipe municipale travaille sur des solutions pérennes.

En attendant tous ceux qui peuvent marcher à pied pour descendre soit à l'école soit aux commerces sont invités à le faire et c'est bon pour la santé !

Merci pour votre écoute.

Corinne Cardona

Maire de Poleymieux Au Mont d'Or

### Sécheresse - fissures dans les maisons

Vous avez constaté des fissures dans votre maison suite à la sécheresse de cet été ... La municipalité va déposer un dossier en préfecture afin d'être reconnus en catastrophe naturelle, aussi il convient de vous manifester en mairie en nous adressant un dossier avec photos.

Attention ne sont pas concernées les personnes qui ont bénéficié du dispositif en 2021.

### Actions sociales

**Après-midi récréative et gourmande:** rendez-vous le **mardi 13 février** dès 14h à la salle Mont Verdun.

Le CCAS vous propose des ateliers numériques.

Plusieurs formations seront proposées. Par exemple :Ameli, France Connect, Whatsapp, astuces pour se créer un mot de passe...

**Ces séances se dérouleront tous les vendredis de 14h à 15h30 et ce à partir du vendredi 22 mars.** Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie.



## DATES A RETENIR

### FEVRIER 2024

03 février: spectacle de Yohan Durand – Salle Claude Pillonel – 18h

14 février: débat sur la Cybercriminalité – Salle Claude Pillonel – 14h

15 février: débat sur la Cybercriminalité – Salle Claude Pillonel – 20h30

### MARS 2024

17 mars: vide grenier – Salles Claude Pillonel et Mont Thou de 7h à 17h

23 mars: spectacle de la Cie du Mont Royal – Salle Claude Pillonel – 18h

### Petite annonce

Le ramonage de votre cheminée est une obligation légale qui doit être effectuée deux fois dans l'année. Obtenir un rendez vous avec un ramoneur relève parfois du parcours du combattant . De fait nous avons négocié des dates avec différents ramoneurs pour fin mai, début juin. En mutualisant nos demandes, nous bénéficions d'une légère ristourne car le ramoneur peut enchaîner plusieurs prestations sur un même site. Si vous êtes intéressés par cette démarche qui permet de fixer une date et un prix , envoyez un mail à [poleymoriots.solidaires@gmail.com](mailto:poleymoriots.solidaires@gmail.com)

## RUBRIQUE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

**L'épicerie des Cabornes** vous propose, à l'occasion de la Chandeleur, une vente de crêpes le **vendredi 2 février à partir de 16h30 !**

Merci de transmettre vos articles avant le 20 mars à : [lepetitpoleymoriot@gmail.com](mailto:lepetitpoleymoriot@gmail.com)  
Mensuel distribué par Poleymieux Solidarité